



Psychologues, Une mobilisation à la hauteur des attaques s'impose !

Dans le cadre du vaste chantier de démolition des services publics, santé, médico-sociaux, justice, enseignement ...et des statuts professionnels. Notre profession subit des attaques qui s'intensifient :

- Précarisation massive dans la fonction publique hospitalière avec 50% de contractuels, phénomène tout aussi préoccupant pour les territoriaux.
- Attaque du statut dans la FPH avec la circulaire du 4 mai 2010, discriminante à l'égard des collègues contractuels, le but étant à terme la suppression définitive de la fonction FIR pour tous.
- Attaque du statut avec le Décret du 4 novembre 2010 qui réorganise, sans concertation, les concours d'entrée dans la fonction publique hospitalière.
- Psychologues territoriaux reclassés parmi la catégorie des techniciens
- Les CC 51 et 66 en cours de révision sont sous la pression d'une tendance régressive
- Dans l'éducation nationale : destruction des RASED.
- La formation universitaire soumise au dictat de référentiels de compétences pour produire des professionnels normés.

Attaque de notre pratique avec le Décret du 20 mai 2010, relatif au titre de psychothérapeute, qui nie notre formation en psychopathologie et une partie de notre exercice.

A travers ces attaques de notre profession, c'est la remise en cause de la dimension psychologique et humaine qui est visée dans notre société au profit d'une conception normative et sécuritaire correspondant à la logique marchande des nouveaux services publics sanitaires, médico-sociaux, éducatifs, scolaires et enseignement supérieur.

Tous les psychologues, titulaires et contractuels, public/privé, ont besoin d'un statut stable avec la fonction FIR et de revenus décents afin de répondre au mieux aux demandes de la population et de l'ensemble des acteurs de la prise en charge sanitaire, sociale et scolaire.

Plusieurs démarches unitaires syndicales et associatives (rencontres auprès du ministère, recours au Conseil d'Etat en cours d'instruction) ont mobilisé la profession mais sans réponse à nos revendications, il nous faut donc organiser une pression plus forte. Ainsi de nombreuses Assemblées Générales se tiennent dans les établissements, révélant une volonté d'action de nos collègues.



**Nous appelons à une journée de grève avec une action nationale le
28 janvier 2011 à 14H00**

**Devant le Ministère de la Santé - 14 avenue Duquesne, à Paris
Jour où nous remettrons les pétitions « psychothérapeute et FIR »
signées par l'ensemble de la profession
Un préavis de grève national est déposé par la CGT.**

<http://www.sante.cgt.fr/spip.php?article5076>